

11/09/2018 : Nous défendons l'accès de nos citoyens à une eau de qualité ! – Michel Dantin (LR, PPE, Fr)

« Je me réjouis que la commission de l'Environnement ait adopté une position claire et qui assure l'accès à une eau de qualité pour tous les citoyens européens, garantissant la santé publique », a déclaré Michel Dantin, rapporteur de la révision de la directive relative à l'eau potable, après son adoption, hier soir en commission de l'Environnement au Parlement européen.

Faisant suite à l'initiative citoyenne pour l'accès à l'eau (Right2water), cette révision permettra d'adapter la directive de 1998 aux enjeux climatiques, environnementaux et énergétiques de l'Union et de garantir des critères harmonisés de qualité pour l'eau potable en Europe.

« Nous proposons une réponse pragmatique et réaliste aux demandes des citoyens européens. À dix mois des élections, certains groupes politiques ont malheureusement porté durant les négociations des propositions laissant penser qu'un accès universel à l'eau n'induirait aucun coût pour les citoyens, les consommateurs ou le contribuable qui sont la même personne ! La distribution d'une eau potable de qualité a forcément un coût, et il doit être raisonnable » a ajouté le député.

« Cette révision permettra enfin de répondre aux limites du cadre législatif actuel. Mon objectif est de renforcer la qualité et la performance des réseaux de distribution de l'eau en Europe, en améliorant la gestion des risques de contaminants dans l'eau en amont, tout en limitant l'impact sur le prix de l'eau. Enfin, je considère que nos concitoyens doivent être informés et sensibilisés à l'importance d'une consommation raisonnée pour économiser cette ressource » a conclu Michel Dantin.

Grâce à cette directive, l'Union Européenne sera en mesure de prévenir les risques liés à la qualité de l'eau pour les citoyens européens, tout en assurant son accessibilité.

Michel Dantin a appelé la Présidence autrichienne à persévérer dans les négociations pour parvenir à une position claire du Conseil et à engager les trilogues. Cette révision doit maintenant être adoptée au cours d'une prochaine session plénière, probablement en octobre.